

Groupe de travail mixte de la CCCBPI et du CPTNB
sur la mise en application d'un nouveau système d'élaboration des codes
Procès-verbal de la sixième réunion
3 et 4 avril 2000
Victoria (Colombie-Britannique)

Sont présents :

Président : Bruce Clemmensen
Ann Borooah
Jeannot Fecteau
Tim Macaulay
Rick McCullough
Dick Miller
Krystyna Paterson
Ross Rettie
Ted Ross
Chuck Sanderson
Bob Thompson
Chris Tye
Yaman Uzumeri

Sont absents :

Chris Fillingham
Tom Makey

Personnel de l'IRC :

Bob Bowen
Richard Desserud
John Archer

Invités :

Fred Nicholson – Winnipeg (Manitoba)
Rod McPhee – CCB
Gerry Buydens – ministère des Finances et des
Relations avec les sociétés de la
Colombie-Britannique
John Robertson – Ville de Vancouver
Douglas Watt – Ville de Vancouver
Easton Lexier – Winnipeg (Manitoba)
Jack Robertson – ULC
Steve Batt – ministère du Développement social
et de la Sécurité économique de la
Colombie-Britannique

Examen du procès-verbal de la cinquième réunion

Le procès-verbal de la cinquième réunion est approuvé après quelques changements rédactionnels mineurs.

Réunion des sous-ministres – ébauche du procès-verbal

On discute du format du procès-verbal. Il est convenu que la version longue distribuée par M. John Archer sera la version officielle du procès-verbal. On rappellera au personnel des provinces et territoires de faire part de leurs observations sur la version préliminaire.

On se demande s'il est possible de diffuser le rapport dans le domaine public, la teneur des réunions des sous-ministres n'étant habituellement pas divulguée. Il se trouve que la CCCBPI doit être informée de la teneur des discussions et des recommandations. Or, les documents de la CCCBPI font partie du domaine public.

Il est convenu qu'une fois les observations sur le procès-verbal recueillies, D^f Carty enverra une lettre aux sous-ministres, ainsi que le procès-verbal, pour leur demander l'autorisation de le remettre à la CCCBPI. Un communiqué, destiné à des publications telles que « Innovation en construction » de l'IRC, sera également inclus.

On s'entend pour ajouter la question de la communication des procès-verbaux à l'ordre du jour des prochaines réunions des sous-ministres.

Participation de la ville de Vancouver

MM. John Robertson et Douglas Watt de la Ville de Vancouver font une présentation sur les activités d'élaboration des codes dans leur administration municipale.

Ils affirment que le processus d'élaboration de codes de la municipalité est suffisamment poussé pour qu'il y ait lieu d'envisager l'inclusion de Vancouver dans le nouveau système au même titre que les provinces et territoires.

Le Groupe de travail ne voit aucune raison de s'y opposer, mais suggère que la ville étudie, avec l'administration provinciale de la Colombie-Britannique, la meilleure façon de mettre en œuvre cette proposition.

Codes principaux du bâtiment, de prévention des incendies et de la plomberie

Le Groupe de travail discute du rapport d'information sur les codes principaux préparé en vue de la réunion des sous-ministres ainsi que de l'ébauche du procès-verbal de cette réunion.

En ce qui concerne la **conception sans obstacles**, on discute d'un document issu du premier exercice de définition des exigences en matière de politiques découlant de la section 3.8. du CNB.

Le Groupe de travail s'entend sur les points suivants :

- Le procès-verbal de la réunion devrait établir clairement que les dispositions du CNB sur la conception sans obstacles ne feront l'objet d'aucune atténuation.
- L'identification des exigences d'ordre politique et d'ordre technique devrait être confiée au nouveau Comité consultatif des politiques. Le CPTNB pourrait s'en occuper d'ici à la constitution du comité.
- La section 3.8. doit être réécrite de manière à regrouper toutes les dispositions d'incidence politique.
- Il faut aviser le Groupe de travail chargé de la résolution des différences techniques de toute différence sur le plan des exigences techniques relevée durant le processus.

Il reviendra au Comité consultatif des politiques de déterminer avec quelle diligence il convient de travailler à la résolution des différences en matière de politiques.

En ce qui concerne l'**administration**, on discute d'un document issu du premier exercice visant à définir les exigences administratives du CNB qui pourraient ne pas relever de sujets principaux. On évoque la possibilité de créer un document connexe regroupant les exigences supprimées du CNB ainsi que toute disposition administrative supplémentaire.

Le Groupe de travail convient de ce qui suit :

- La détermination des exigences administratives qui ne doivent pas figurer dans les codes principaux devrait être confiée au nouveau Comité consultatif des politiques. Le CPTNB et le CCDP&CI pourraient s'en occuper d'ici à la constitution du comité.
- Les comités permanents seront consultés avant que toute exigence ne soit éliminée.

En ce qui concerne la **partie 8, Mesures de sécurité aux abords des chantiers**, on rapporte qu'au moins deux provinces suppriment la partie 8 et que plusieurs autres ne la font pas respecter. Il semblerait donc

qu'elle n'a pas sa place dans les codes principaux, sauf pour les exigences dont on propose le transfert dans le CNPI. Cette recommandation sera transmise à la CCCBPI et au Comité consultatif des politiques.

Examen public coordonné et unique

Le Groupe de travail discute du document d'information sur l'examen public coordonné préparé en vue de la réunion des sous-ministres ainsi que de l'ébauche du procès-verbal de la réunion.

Le Groupe de travail examine deux documents de consultation provisoires.

1. « Codes axés sur les objectifs » (préparé par le ministère du Logement de l'Ontario).
2. « Sujets visés par le *Code national du bâtiment* » (document de référence fournissant plus de détails sur les renseignements que la CCCBPI a utilisés pour définir sa position dans le document de consultation publique).

Le Groupe de travail convient des points ci-dessous :

- Le format, le ton, la rédaction et la démarche du document du ministère ontarien du Logement sont bien reçus.
- Le document sur les questions traitées dans le CNB doit être retravaillé. Il doit être réécrit dans un format uniforme et sur un ton plus neutre. Plusieurs suggestions d'amélioration sont proposées.
- Il devrait se présenter sous la forme d'un document complet, où la situation et les questions seraient exposées en détail, accompagné d'un document de présentation, où les questions seraient brièvement décrites. Cet autre document ne pourrait pas être présenté seul.
- Il faut organiser une réunion de la CCCBPI pour examiner les observations du public et préparer des recommandations avant la réunion des sous-ministres. Le plan de travail sera modifié en conséquence. Il pourrait en résulter un report de la prochaine réunion des sous-ministres. La CCCBPI examinerait ensuite les observations des sous-ministres avant de prendre des décisions à l'égard des objectifs qui seront alors, espérons-le, acceptables pour toutes les administrations provinciales et territoriales.

Des versions révisées des deux documents seront préparées, ainsi que des documents d'accompagnement sur les codes de prévention des incendies et de plomberie. Il est à noter qu'il y aura plusieurs occasions d'adapter les ensembles de documents en fonction des besoins spéciaux des réunions du comité exécutif de la CCCBPI, du CPTNB, de la CCCBPI, du CCDP&CI et du CCRP. Par ailleurs, plusieurs provinces ont demandé d'autoriser la version définitive.

Le Groupe de travail remarque qu'il est pratiquement sûr que les questions de protection du consommateur, autres que celles ayant trait à la santé et à la sécurité, seront soulevées au cours des consultations publiques sur les objectifs. Par conséquent, la CCCBPI doit se préparer en vue d'y répondre pendant les consultations, avec la participation des provinces et territoires. Le Groupe de travail recommande que ce point ne soit pas mentionné dans les documents de consultation, mais que des messages clairs soient préparés à l'avance pour répondre aux commentaires du public.

De plus amples discussions seront nécessaires pour déterminer comment les consultations coordonnées se dérouleront dans chaque administration (forums, animateurs, organisation, distribution, publicité, etc.).

Pour le moment, les 18 septembre et 15 décembre paraissent acceptables comme dates de début et de fin des consultations.

Comité(s) consultatifs provincial(aux) et territorial(aux)

Le Groupe de travail discute du document d'information sur le cadre consultatif provincial et territorial préparé en vue de la réunion des sous-ministres, ainsi que du procès-verbal provisoire de la réunion.

On discute également de l'ébauche du mandat du Comité consultatif des politiques et de ses sous-comités.

L'une des questions clés est le niveau administratif des membres du comité. Il importe que les membres fassent partie du processus de définition des politiques au sein de l'administration provinciale ou territoriale concernée. En raison des variations organisationnelles entre les provinces et territoires, il est impossible de préciser le niveau, d'où l'importance de définir clairement les tâches du comité dans son mandat.

On demande de détailler davantage le mandat des sous-comités.

On propose que le président du CNRC adresse une lettre aux sous-ministres pour leur présenter le mandat provisoire du comité et de ses sous-comités et pour leur offrir de l'aide dans l'établissement du nouveau comité. La lettre devra faire référence au protocole d'entente actuel.

Au préalable, les membres du Groupe de travail fourniront des observations détaillées sur le mandat provisoire.

L'objectif final est de préparer un protocole d'entente mis à jour.

Résolution des différences techniques actuelles

M. Fred Nicholson, président du groupe de travail chargé de cette question, demande au Groupe de travail de le guider afin que son équipe puisse entreprendre l'étude.

On confirme ce qui suit :

- Le groupe de travail de M. Nicholson couvrira les trois codes.
- Les provinces et les territoires se chargeront de désigner les membres.
- Même si le groupe devra se concentrer sur l'élimination des différences techniques, il devra aussi examiner les questions relatives aux politiques que lui présenteront les provinces et les territoires.
- Les provinces et les territoires informeront le groupe de travail des différences techniques qu'ils souhaitent faire éliminer, en décrivant la nature et la raison de chacune.
- Les provinces et les territoires doivent présenter ce dont ils disposent en date du 1^{er} juin, même si les dossiers ne sont pas complets.

Partage équitable des coûts d'élaboration des codes principaux

Le Groupe de travail discute du document d'information sur le financement des codes principaux préparé en vue de la réunion des sous-ministres, ainsi que du procès-verbal provisoire de la réunion.

Il est constaté qu'il faudra conclure une quelconque entente officielle avec les provinces et les territoires pour permettre au CNRC d'effectuer la planification financière nécessaire à la viabilité du système. On s'attend à ce que la CCCBPI joue un rôle accru dans l'établissement des priorités d'affectation des ressources.

On s'inquiète de l'échéancier, puisqu'on ne prévoit pas qu'une telle entente soit conclue à temps pour les codes de 2003. D'ici là, il faudra chercher à optimiser les sources de revenus.

On demande au CNRC de préparer un modèle de faisabilité financière pour la prochaine réunion. Un tel modèle permettrait d'élaborer différents scénarios de prix, de ventes, de coûts etc. Les conséquences du cycle de trois ans doivent être prises en considération.

Participation des utilisateurs francophones des codes

Bien qu'il n'y ait aucun progrès à signaler sur ce point pour l'instant, on convient que cette question doit être résolue par le CNRC, la CCCBPI et la province de Québec. Il n'y a pas lieu de l'intégrer au plan de travail du Groupe.

Cycle des codes principaux

Le Groupe de travail discute du document d'information sur le cycle de publication des codes et des révisions intercycles préparé en vue de la réunion des sous-ministres, ainsi que du procès-verbal provisoire de la réunion.

Après avoir débattu de la manière de consulter les intéressés sur le sujet, le Groupe convient de faire la proposition d'un cycle de trois ans à l'occasion des consultations sur les objectifs et la présentation des codes.

Coordination de la préparation des codes de 2003

On discute du plan de travail du Groupe. En bout de ligne, le Groupe de travail devra produire un ensemble révisé de politiques et de lignes directrices détaillées décrivant le nouveau système. On s'attend à ce que deux ou trois réunions de plus soient nécessaires pour mener à bien cette tâche.

Prochaine réunion

Ville de Québec : les 21 et 22 août 2000.